

La [CC DES VILLES SOEURS](#) / **T** : 02.27.28.20.87 qui regroupe 28 communes de Seine-Maritime et de la Somme a signé un partenariat avec [PME DEVELOPPEMENT](#) / **T** : 05.62.26.80.30 afin de proposer aux entreprises locales (de plus de 3 ans implantées dans le Nord-Ouest de la Seine-Maritime dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, de la production, du BTP et certains commerces) un fonds d'avances remboursables pour financer leurs projets, alimenté par des financements destinés aux opérations d'après-chantier des centrales nucléaires de Paluel et Penly. Le montant de ce fonds, allant de de 4 600 à 46 000 euros, ainsi que la durée du remboursement, sont variables et s'adaptent au projet. [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)